



Salaire impayé - Interim

Par **A Charlie**, le **25/01/2017** à **19:39**

Bonsoir à tous,

Étant inscrite dans une agence intérim depuis plus de deux ans, j'ai effectué des missions en décembre 2016. Mon salaire aurait alors dû m'être versé entre le 12 et le 14, comme chaque mois... Je me rends donc à l'agence pour demander des explications et l'on me répond que mon salaire a été bloqué car je ne leur aurai pas rendu une tenue de travail ; tenue que j'ai obtenue en échange d'un cheque de caution et que j'ai rendu il y a déjà plus d'un an.

Je me tourne aujourd'hui vers vous afin de savoir s'ils sont ou non dans leur droit et que faut-il que je fasse ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **25/01/2017** à **21:48**

Bonjour,

L'employeur, fût-il une agence d'intérim, n'a pas le droit de bloquer votre salaire pour une telle raison d'autant plus que normalement il doit vous fournir la tenue de travail gratuitement...

Je vous conseillerais de leur dire que vous allez prévenir l'Inspection du Travail et saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

J'espère que cela devrait débloquer la situation, sinon, il faudrait en passer par là...